

# Bordereau de signature

## Délibération 2021-110 - ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN DE LAUNAY TRELLY413



Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	27/09/2021	 Visa
Guy GEYELIN, <i>Maire</i>	28/09/2021	  Certificat au nom de <u>GUY GEYELIN</u> (COMMUNE DE QUETTREVILLE SURSIENNE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 13 févr. 2019 à 10:35 au 13 févr. 2022 à 10:35.
<i>Application GF</i>		 Archivé

Dossier de type : CIRCUIT // CIRCUIT

DELIBERATION N°2021-110  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 2021-117  
Signé par : Guy GEYELIN  
Date : 28/09/2021  
Qualité : Maire



Séance du 09 septembre 2021  
Convocation du 02 septembre 2021  
Affichage le 22 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf septembre à dix-neuf heures, se sont réunis à huis-clos dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Quettreville-Sur-Sienne, sous la présidence de Monsieur Guy GEYELIN, Maire de Quettreville-Sur-Sienne, dûment convoqués le deux septembre 2021.

Membres en exercice : 27

Membres représentés : 4

• Présents :

M. Guy GEYELIN	M. Pascal OUIN	Mme Dany LEDOUX
M. Hervé GUILLE	M. Régis BOUDIER	M. Michel HERMÉ
Mme Dorothée LECLUZE	Mme Cécile CAPT	M. Marcel VAILLANT
Mme Sylvie PIGNARD	Mme Brigitte OLIVIER LEGRAND	Mme Viviane DUCORAIL
M. Patrick LEBOUTEILLER	M. Joel LEHODEY	M. Thierry REGNAUT
Mme Vanessa CAPT MATHE	Mme Catherine BARBEY	Mme Odile LECHEVALLIER
M. Sébastien BELHAIRE	Mme Martine CORBIÈRE	Mme Annabelle COQUIÈRE

- 
- Absents : Madame Sarah EDIMBOURG.
  - Absents excusés : Monsieur Yves STURBEAUX.
  - Absents représentés : Madame Sophie HEWERTSON a donné procuration à Monsieur Guy GEYELIN,  
Monsieur Éric de LAFORCADE a donné procuration à Madame Viviane DUCORAIL  
Monsieur Jacques GROUALLE a donné procuration à Monsieur Marcel VAILLANT,  
Monsieur Antoine BESNEVILLE a donné procuration à Monsieur Thierry REGNAUT.
  - Secrétaire de séance : Monsieur Patrick LEBOUTEILLER.

## **Délibération 2021-110 – Enquête publique pour aliénation chemin de Launay Treilly**

La mairie déléguée de Treilly a reçu une demande d'achat d'un chemin rural traversant une exploitation agricole. Ce chemin n'est pas répertorié au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le demandeur a donné son accord :

- pour acheter le chemin attenant à ses parcelles ;
- pour prendre en charge tous les frais liés à cette opération.

Dans ce cadre, une enquête publique est obligatoire et doit faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 24 votants POUR et un CONTRE :

- **AUTORISE** M. le Maire à lancer une enquête publique, en procédant de la manière suivante : contact avec le tribunal administratif compétent afin de nommer un commissaire enquêteur qui prendra connaissance du dossier et pourra apporter les premières remarques. Le commissaire enquêteur réalisera ensuite des permanences en mairie de Treilly et/ou de Quetteville-Sur-Sienne pour prise de doléances des riverains/habitants, avant d'émettre son avis.
- **AUTORISE** M. le Maire, à l'issue de l'enquête publique, à mandater un géomètre si nécessaire afin de procéder à la division et au bornage du chemin.

Fait et délibéré le 09 septembre 2021

pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Guy GEYELIN

Publié le 22 septembre 2021

Transmise au représentant de l'Etat le : 22 septembre 2021

M. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

